

LE DÉPÔT MONÉTAIRE DE PANNECÉ II

UN TRÉSOR ? NON : UN DOCUMENT.

Gérard AUBIN, Sandrine BERTHOMÉ, Christian CÉCILLON,
Vincent DROST, Jérôme MAIRAT.

L'historien est comme Perceval : Le Graal est devant lui, sous ses yeux, mais ne sera à lui que s'il pense à poser la question.

Paul Veyne.

On a déjà beaucoup écrit et dit à propos du dépôt monétaire de Pannecé, découvert voici quelques années. Beaucoup en ont gardé l'idée d'un *trésor* et l'image d'une accumulation d'espèces sonnantes et trébuchantes se déversant de la corne d'abondance de *Fortuna* sur les inventeurs, les propriétaires du sol et les archéologues. Ne laissez pas l'imagination prendre le dessus. Quelle que soit la valeur de cette accumulation dans le passé – le troisième siècle de notre ère – ou aujourd'hui, oubliez-la et regardez : cette masse de petite monnaie, fruit d'une histoire individuelle et du hasard d'une transmission au travers de 17 siècles, témoigne d'abord d'une histoire collective, d'une époque et d'une société. En somme, au même titre que des archives comptables ou que des tableaux anciens, c'est un document, un document archéologique et historique. Encore faut-il lui poser les bonnes questions. C'est cette conception que l'équipe en charge de son étude voudrait ici développer.

1- RAPPELONS D'ABORD LES FAITS TELS QU'ILS NOUS ONT ÉTÉ RELATÉS

Selon la déclaration de découverte adressée le 6 novembre 2002 au service régional de l'archéologie, le dépôt monétaire dit de Pannecé II aurait été découvert par hasard. Le samedi précédent, le 2 novembre, deux promeneurs, apercevant une vingtaine de monnaies en surface d'un champ de maïs fraîchement coupé et délavé par les pluies, grattèrent le sol et mirent au jour une céramique brisée remplie de monnaies, puis une autre poterie entière, elle aussi remplie, et enfin un amas de monnaies de forme rectangulaire mais sans contenant apparent, assimilé - sans doute trop rapidement - au contenu d'un *coffret* en bois (présence de clous et de petits morceaux de bois). Ils en avisèrent les propriétaires du champ et simultanément le musée Dobrée, à Nantes, qui prit l'initiative de récupérer l'ensemble afin de le remettre aux services de l'État.

A l'issue de sa récupération, ce dépôt a été stocké dans des locaux sécurisés, à Nantes, où un premier traitement conservatoire lui a été appliqué consistant à immerger céramiques et monnaies dans une solution d'alcool et de benzotriazole pour éviter toute oxydation. Quatre ensembles étaient donc individualisables :

1) une céramique brisée, dite supérieure en raison de sa position à la découverte, encore remplie pour moitié de monnaies agglomérées ; 2) une grande cruche grise à deux anses dont une brisée, non vidée de son contenu hormis le prélèvement de quelques monnaies en surface ; 3) l'amas qualifié de coffret était réparti dans trois sacs plastique ; 4) des monnaies en vrac provenant des différents contenants.

Fallait-il se réjouir de cette découverte ? Certes, la profession récupérerait un ensemble monétaire, mais sans avoir eu l'occasion d'examiner et d'analyser les conditions du dépôt. Beaucoup de questions se posaient. Comment la cachette était-elle organisée, comment avait-elle pu subsister ? Avait-elle été constituée en une seule fois ? Comment les monnaies en vrac étaient-elles disposées ? La forme de cet amas permettait-il de déceler un contenant en matière périssable et aujourd'hui disparu : sac en toile, bourse en cuir, boîte en bois ? En outre, si la grande cruche était demeurée intacte, des manipulations de monnaies avaient abouti à des mélanges entre des lots restés distincts depuis l'Antiquité. Bref, les archéologues, habitués aux démontages (soigneux), aux classements (rigoureux), à un certain ordre se

sentaient frustrés. Il ne s'agit pas d'accabler les inventeurs, mais de regretter leur précipitation et le fait que le *trésor* leur ait caché le document.

Le ministère de la Culture avait lancé en 1983 une campagne de sensibilisation dénommée « Laissons l'histoire en place ». L'affiche représentait un quidam sortant de terre une tête sculptée, mais laissait voir comme par transparence le sous-sol où gisait le corps de la statue. Elle visait à apprendre au public concerné par de telles découvertes (agriculteurs, conducteurs de travaux, ouvriers de chantiers,...) qu'il était préférable de faire appel aux professionnels de manière à ne pas risquer de gâcher une découverte par précipitation ; elle prenait aussi fermement position contre la détection métallique des *poêles à frire*, source de multiples mutilations de sites archéologiques.

2- QUESTIONS DE VOCABULAIRE

A ce stade du récit, il faut expliquer la dénomination de cette découverte : « dépôt monétaire de Pannecé II ». Premier point, celui de la dénomination : pourquoi abandonner le mot trésor utilisé par tous et adopter celui de dépôt ? C'est que le mot trésor est ambigu. Il a d'abord un sens juridique : « *toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découverte par le pur effet du hasard* » (art. 716 du code civil). Au-delà, il évoque à la fois une notion de richesse et de



Fig. 1- La cruche à deux anses avant l'intervention archéologique (cl. Arc'Antique – J.-G. Aubert).



Fig. 2- Fouille de la cruche : décapage de la surface et aspiration des sédiments après un premier décapage de la céramique (cl. Arc'Antique – J.-G. Aubert).



Fig. 3- Les lots 02, 05 (en sacs) et 08 (en vrac) après dégagement et apparition du lot 07 (en sac). (cl. Arc'Antique – J.-G. Aubert).

fortune, et une fonction de cachette. C'est l'image véhiculée par les textes depuis l'Antiquité : la bible, la comédie antique, les fables de La Fontaine, les images de notre enfance nous racontent des histoires de riches, souvent des avares, allant cacher leur argent dans la terre et ne le retrouvant pas toujours. Certes, enfouir son argent en terre constituait dans l'Antiquité, en l'absence de coffres-forts, de comptes d'épargne ou de placements financiers garantis, le plus sûr moyen de le préserver : réflexe normal en temps de paix, beaucoup plus fréquent dans les périodes troublées.

De ce fait, l'interprétation la plus courante des découvertes monétaires fait appel à l'insécurité. Les *pots à médailles*, comme on disait au XIX^e siècle, découverts par centaines, représenteraient des enfouissements que leurs propriétaires ne purent jamais récupérer. On a fait, on fait encore un sort particulier aux invasions : Cimbres et Teutons au II^e siècle avant J.-C., légions de César au I^{er}, barbares germaniques au III^e siècle, Vikings et Normands au X^e siècle, Anglais de la guerre de Cent Ans, Prussiens de 1870,... Chaque époque étant susceptible de fournir son lot d'envahisseurs. Cette explication, automatique, mécanique, proposée au public ne peut satisfaire ni l'historien ni l'archéologue. En effet, une accumulation de monnaies n'est pas toujours une cachette individuelle, ne représente pas obligatoirement une fortune et n'a pas inévitablement pour cause l'insécurité. Ainsi, on a identifié des dépôts monétaires à caractère sacré, regroupant dans un même endroit et dans des poteries, des offrandes individuelles. On pense aussi que certaines accumulations monétaires de petites monnaies de bronze peuvent correspondre à des stockages de métal démonétisé, abandonnés dans l'attente de jours meilleurs. Par ailleurs, dans le cas de cachettes volontaires, si certaines sont liées à des troubles militaires (ou sociaux), d'autres peuvent l'être à des pandémies. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser un vocabulaire descriptif, relativement neutre comme *dépôt* et de se fixer comme tâche de l'analyser plutôt que de jouer sur la fibre sensible et sentimentale du *trésor*, terme qu'il faut réserver à la langue juridique.

Deuxième point, la numérotation. Pannecé II indique bien qu'il y eut un Pannecé I. En 1841, lors de travaux d'extraction de pierres, des ouvriers démolirent des murs d'époque romaine et trouvèrent, nous dit-on, *un amas de médailles romaines du bas empire*, évalué entre 75 et 80 kg (soit environ 30 000 monnaies) qui furent dispersées : « *les pièces d'argent ont été vendues (...) ; les autres, celles de billon, sont allées chez les collectionneurs* ». Les archives nous fournissent une liste de 41 exemplaires, donnés au musée par M. de Lorgeril, qui sont de même époque que Pannecé II, c'est-à-dire le troisième tiers du III^e siècle. Il est aussi intéressant de noter que cette première découverte de 1841 fut interprétée par Léon Maître, archiviste de la Loire-Atlantique et féru d'archéologie, comme un dépôt de gué, à l'endroit où une voie Ancenis – Châteaubriant traversait le ruisseau du Donneau. Toutefois, cette hypothèse d'une accumulation d'offrandes aux divinités des eaux par des utilisateurs de la voie, influencée par les découvertes faites au gué Saint-Léonard, à Mayenne, en 1864-1865, ne peut être retenue ; en effet, les dépôts de gué sont découverts dans le lit d'un cours d'eau, couvrent une période longue et sont majoritairement constitués de petite monnaie de bronze du I^{er} et du II^e siècles, ce qui n'est pas le cas ici.

3- LE TEMPS DE LA RECHERCHE

Le service régional de l'archéologie a entrepris plusieurs actions pour documenter et exploiter cette découverte.

Le terrain

La première démarche, une opération de terrain, confiée à Patrick Bellanger (INRAP), avait pour but de vérifier la déclaration des découvreurs et de tenter de caractériser le contexte de ce dépôt. Les sondages réalisés en janvier - février 2003 ont retrouvé l'emplacement du dépôt, dans une fosse, au pied d'un mur de refend d'un bâtiment rectangulaire arasé, d'époque gallo-romaine, dont le plan a pu être esquissé. S'agit-il d'un habitat, avec galerie de façade ou d'un bâtiment de service dépendant d'un proche domaine rural ? Des recherches complémentaires seraient nécessaires.



Fig. 4 - Monnaie de Postume, empereur gallo-romain (260-269).



Fig. 5 - Monnaies d'Aurélien (270-275), restaurateur de l'Empire.

Le contenu des vases

Bien normalement c'est surtout la composition du dépôt qui a retenu l'attention. Dans un premier temps, le contenu monétaire de la céramique brisée (ou supérieure) a fait l'objet d'un démontage par les soins de Jacques Santrot et Gildas Salaün (musée Dobrée). Les monnaies ont été désolidarisées et dégagées par couches successives et parallèles tenant compte de leur inclinaison dans le pot. Toutefois les difficultés pratiques de ce démontage ont incité le service régional à ajourner l'examen du contenu de la grande cruche dans l'attente de la mise au point d'une méthode de fouille adaptée, ce qu'on appelle dans le jargon professionnel un protocole.

Pourtant, il a fallu résister à la curiosité immédiate. Beaucoup demandaient : qu'y a-t-il dans le vase intact ? Des monnaies et seulement des monnaies comme l'a montré une radiographie réalisée à la DCN d'Indret. Mais encore, quelles monnaies ? Et combien ? Vidons-le. Mais l'archéologue dont une des missions est de comprendre l'agencement des choses, posait d'autres questions : comment sont-elles rangées, ces monnaies ? Y a-t-il dans la cruche des contenants secondaires (des sacs, des bourses) ? Peut-on mettre en évidence des remplissages successifs ? Et, habitué aux traces inattendues, aux indices involontaires, il se demandait aussi si ce vase n'avait pas piégé d'autres informations. Considérant le vase plein comme un gisement archéologique, il recommandait de le fouiller. Pourquoi le taire ? Il y a eu autour de cette démarche des débats, car la fouille supposait de découper le vase en terre cuite. Le service régional de l'archéologie trancha, décida de démonter le dépôt et d'effectuer ce que nous appelons une micro fouille. Le traitement et l'étude se sont déroulés en plusieurs étapes. Gérard Aubin a été chargé de réunir la documentation européenne existant sur ce sujet et relatant quelques rares expériences : quatre au total depuis 1986 (Suisse, France, Luxembourg) faisaient état de constatations stratigraphiques concernant soit l'agencement des monnaies dans leurs contenants soit leur éventuelle accumulation progressive ; mais aucune ne détaillait la méthode employée. Il fallut donc rédiger un projet détaillé d'intervention. Ce fut le travail de Christian Cécillon, archéologue de l'INRAP, bon connaisseur du monnayage romain, et qui avait une expérience de fouille d'urnes funéraires.

Entre-temps, l'importance numérique et la composition approximative du dépôt avaient été déterminées à partir du poids global et de quatre échantillons de 100 monnaies. Au total, le nombre de monnaies de cet enfouissement pouvait être compris entre 40 et 42 000 monnaies. Les mêmes échantillons permirent de caractériser sommairement sa composition (75 % de monnaies inflationnistes entre les règnes des empereurs Gallien à Tétricus ; 23 % d'imitations régionales ; seulement 2 % de monnaies de meilleur aloi, par exemple des règnes de Postume ou d'Aurélien) et de proposer un terminus (vers 274 de notre ère, mais sans tenir compte de la date des imitations). Il s'agissait donc pour 98 % d'entre elles de monnaies à base de cuivre avec une faible proportion d'argent (< 10 %) ; cette précision était utile à connaître pour entreprendre le nettoyage.

Nettoyage et tri

Les monnaies étaient en effet oxydées, souvent collées entre elles et, de ce fait, illisibles. Il fallait donc les désolidariser, les rendre lisibles et leur redonner si possible leur surface d'origine. En raison de la quantité, du délai contraint et du personnel limité, le nettoyage mécanique, pièce à pièce sous

binoculaire, a été exclu. Un protocole de nettoyage chimique a donc été mis en place par C. Sudres (MST restauration – conservation de Paris X) sous la direction du laboratoire Arc'Antique et après validation par le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France. Après une série de tests, l'utilisation d'une solution chimique à base de sel de Rochelle s'est avérée concluante pour ce nettoyage destiné à l'étude. Le nettoyage a été effectué dans le cadre d'un stage de laboratoire, faisant partie du D.E.S.S. des Métiers de l'Archéologie, à l'Université de Nantes (2004-2005), qui avait pour objectif de confronter des étudiants (Adam Jeglinski, Elsa Sangouard, Sandrine Berthomé, puis Alan Pezenec) à des problèmes de traitement du mobilier archéologique alliant nettoyage, classement, catalogage. Toutes ces opérations se sont déroulées sur une durée de quatre ans, de 2004 à 2007, non pas en continu, mais par périodes de quelques mois au gré des contrats et de la disponibilité des étudiants et des chercheurs. On imagine sans doute mal ce que peut être le traitement de masse de près de 38 000 monnaies par lots successifs de 100 : bain chimique, brossage, nouveau bain pour les récalcitrantes, rinçage, séchage, premier tri sommaire par règne, comptage et mise en sachets, puis confection de tableaux et inévitablement des recomptages quand les chiffres ne concordent pas... Mais ce n'est rien comparé aux tâches de catalogage : chaque monnaie doit être identifiée (règne, atelier, émission, type), référencée, pesée, parfois photographiée. Certes, chaque type regroupe plusieurs exemplaires, parfois plusieurs dizaines. Il n'empêche, c'est un travail qui exige patience, minutie et persévérance. Sandrine Berthomé a fait un mémoire de master sur les monnaies de Gallien, puis a mené à terme les catalogues amorcés par ses collègues pour celles de Postume et de Victorin ; Vincent Drost, vacataire au Cabinet des Médailles, a pris en charge le règne de Tétricus mais aussi les imitations ; Jérôme Mairat, chercheur confirmé, a accepté de cataloguer le monnayage des empereurs Claude, Quintille, Aurélien. Beaucoup de ces noms d'empereurs ne vous disent sans doute rien et tous n'apparaissent pas dans le Petit Larousse ; nous y reviendrons un peu plus tard.

4- LES RÉSULTATS

Des sacs dans un vase

Revenons à cette fouille qui fait, en France et à l'étranger, la réputation du dépôt de Pannecé II. L'objectif était d'analyser le mode de remplissage de la grande cruche (haut de 45 cm et pesant près de 67 kg), de préciser la nature, la forme, la taille et la contenance d'éventuels sacs ou rouleaux et de recueillir aussi des informations d'ordre environnemental dans le cas où des restes végétaux auraient été conservés.

Pendant 17 jours, en mars et avril 2004, Christian Cécillon a mené à bien cette opération : décapage des volumes de monnaies agglomérées qui apparaissaient en enlevant au scalpel les sédiments et en les aspirant ; découpe progressive du vase ; dépose des lots isolés. L'observation de la position des monnaies (figées par l'oxydation) a permis de repérer des lots atypiques : par exemple, dans une masse de monnaies posées à plat, un groupe de pièces disposées en grand nombre sur la tranche. Cette disposition particulière indiquait que les monnaies avaient été enserrées dans un espace clos (un sac, une bourse...) et qu'elles s'étaient agglomérées dans cette position avant que l'enveloppe du contenant ne se décompose totalement. D'ailleurs les espaces entre des lots de monnaies correspondaient aux négatifs d'enveloppes de contenants disparus.

On a pu ainsi reconstituer l'agencement du dépôt dans le vase : une alternance de sacs (10 à 11) et de couches de vrac, sans doute pour utiliser au mieux le volume du vase. On y a aussi découvert une bourse de 27 monnaies, une cordelette et deux fragments de plaquettes de bois. Des questions restent en suspens : quelle était la matière de ces sacs ? On pense à des vessies de porc. Les plaquettes de bois étaient-elles des étiquettes de propriété ou de contrôle ?

Cette manière de ranger les monnaies nous a fait songer que *l'amas* interprété par les découvreurs comme un coffret n'était peut-être qu'un empilement de sacs.

Du blé amidonnier à Pannecé

Enfin, on a aussi relevé la présence de fragments de tiges de graminées et d'enveloppes de grain de blé. Véronique Matteredne (alors à l'INRAP, et maintenant au CNRS) y a reconnu du blé amidonnier, espèce dite à *grains vêtus*, utilisée par exemple pour faire du gruau et exploitée durant l'époque gallo-romaine. D'autres dépôts ont livré de tels restes végétaux : à Liffré (Ille-et-Vilaine), la corrosion de surface de monnaies gauloises avait piégé des fragments de tiges et d'enveloppes végétales, essentiellement d'épeautre, céréale d'hiver ; à Neftenbach, près de Zurich, c'est du millet commun qui accompagnait des monnaies romaines à l'intérieur d'un vase en bronze lui-même recouvert de foin, précaution destinée à absorber l'humidité et à éviter la corrosion. Mais à Pannecé, leur faible nombre indique plutôt une pollution par infiltration dans le vase.

Des antoniniens par milliers, mais aussi des imitations

Au total, 37 455 monnaies ont été nettoyées, identifiées et cataloguées. Seuls six lots provenant de la partie inférieure de la grande cruche, fortement agglomérés par l'oxydation, n'ont pu l'être. Le protocole initial de nettoyage est demeuré inopérant et de nouveaux tests ont montré que leur nettoyage par voie chimique se révélait impossible. Un nettoyage mécanique s'avérant non envisageable dans l'immédiat, ces lots sont demeurés dans l'état où ils étaient à l'issue du démontage. Ils pèsent ensemble 12 kg, soit environ 5 000 monnaies.

Les monnaies étaient toutes, à quatre exceptions près, de la même espèce : l'antoninien, une monnaie d'argent, créée en 215, à côté du denier ; cette nouvelle espèce, pesant une fois et demi le poids du denier tout en ayant un cours de deux deniers, était d'abord destinée à faire face aux dépenses militaires et à payer les soldats. Rapidement, l'antoninien remplaça le denier mais se déprécia progressivement : son poids passa de 4,60 g en 238 à 2,80 g en 270 et son taux d'argent tomba de 50% à moins de 2,5 %. En 270, au bout de son histoire, l'antoninien était devenu une monnaie de cuivre, d'aspect blanchâtre toutefois car les flancs étaient recouverts d'une mince pellicule d'argent.

Le dépôt de Pannecé correspond au dernier tiers de cette histoire, sur un arc chronologique réduit, environ des années 260 à 275, au cours d'une période difficile marquée par les menaces aux frontières, la sécession de la Gaule, et sans doute une désorganisation des circuits commerciaux et des pouvoirs



Fig. 6- Monnaies de l'empereur Gallien (260-268).



Fig. 7- Monnaies au nom de Salonine, épouse de Gallien.



Fig. 8- Monnaies de l'empereur Gallien : revers au type du bestiaire (panthère, antilope, griffon).

publics. Cette période voit s'affronter pendant 15 ans l'Empire central depuis Rome avec les empereurs Gallien (260-268), Claude II (268-270), Quintille (270), et l'Empire gallo-romain depuis Cologne et Trêves avec des généraux proclamés empereurs, les principaux étant Postume (260-269), Victorin (269-271), Tétricus (271-274). Aurélien (270-275) reconquiert la Gaule, obtient la reddition de Tétricus à la bataille de Chalons-en-Champagne et restitue l'unité de l'Empire ; il procéda à de nombreuses réformes dont celle de la monnaie en 274. Il rétablit une bonne monnaie, de grand module, simplement argentée, mais qu'il voulut stable (poids d'environ 4 g ; aloi autour de 5 %) et que les modernes appellent *aurelianus*. La diffusion en fut lente en Gaule où elle se heurta, pense-t-on, au taux d'échange peu favorable fixé avec le mauvais billon antérieur. Le dépôt de Pannecé n'en comporte aucune. Il s'ensuivit une période de pénurie monétaire avec sa conséquence habituelle d'imitations.

A partir de 274, la fermeture des ateliers de Cologne et Trêves consécutive à la fin de l'empire gallo-romain, la mauvaise alimentation de l'Occident en monnaie nouvelle provoquent l'apparition de monnaies *sauvages*, des imitations d'antoninien produites localement avec les moyens du bord et parfois encore qualifiées de *barbares* : petit module, iconographie approximative, légendes souvent fautives voire incompréhensibles. On donnait à ces jetons l'apparence de monnaies, mais l'essentiel était qu'elles permettent de continuer à échanger. Il ne s'agit pas de fausse monnaie mais de monnaie de nécessité dont l'usage devait se limiter aux échanges entre particuliers. On imita principalement les types monétaires que l'on avait sous les yeux, ceux de l'empereur gallo-romain Tétricus, de l'empereur romain Claude II, surtout les monnaies posthumes au type *divo claudio*, (sans doute en raison de la moindre difficulté de leur reproduction). Elles furent produites, en très grande quantité, essentiellement entre 274 et le début des années 280. Dans l'Ouest de la Gaule, une cinquantaine de dépôts en contiennent, en proportions variables. On pense à une multitude de petits ateliers temporaires, mobilisant quelques artisans, peut-être au sein des grands domaines ruraux.

C'est cette situation que reflète le dépôt de Pannecé dont la composition se résume finalement à trois ensembles :

- des monnaies officielles de l'Empire central : 8 942, soit 24 % du total, essentiellement du billon inflationniste des règnes de Gallien et de Claude II ;
- des monnaies officielles mais de l'Empire dissident gallo-romain : 20 228, soit 54 % ;
- des imitations frappées régionalement : 8 285, soit 22 %.

Quelle valeur ?

Le dépôt de Pannecé II contenait au moins 42 500 monnaies, ce qui le situe parmi les 20 plus grands ensembles monétaires du III^e siècle. Certes, il n'atteint pas les très grandes quantités de Komin en Yougoslavie (300 000 exemplaires) ou d'Évreux (340 kg, soit une estimation de 110 000 monnaies). Mais il est sans commune mesure avec d'autres, de même époque exhumés en Loire-Atlantique (1 456 monnaies à Haute-Goulaine ; environ 3 500 à La Chapelle-Launay).

Peut-on donner une idée de valeur ? Si l'on considère que chaque antoninien vaut deux deniers (y compris les imitations, ce qui est une estimation très généreuse), le dépôt représente 85 000 deniers, soit l'équivalent de 6,5 années de solde d'un centurion (officier commandant 60 à 80 hommes) mais 1,5 an de solde du Préfet de camp (commandant à plusieurs légions de 6 000 hommes).

La présence de telles liquidités dans un établissement rural peut susciter de nombreuses hypothèses, invérifiables : épargne du propriétaire ou sommes en transit ? Elles n'ont en tout cas pu être récupérées.

Des explications variées

L'explication traditionnelle d'un tel dépôt, fermé en 274, faisait souvent appel aux catastrophes : invasions germaniques (les Alamans), pirates, révoltes paysannes, bref un événement violent ayant empêché un propriétaire de récupérer son magot. On relativise aujourd'hui la portée d'invasions dont on ne sait si elles ont atteint nos régions. En revanche, on s'interroge sur une autre explication, de type économique : et s'il s'agissait d'un dépôt de rebut, c'est-à-dire d'une encaisse métallique dont on ne pouvait plus faire un usage légal ?

Reprenons la composition : du billon officiel dont on avait refusé l'échange jugé trop défavorable avec les nouvelles pièces d'Aurélien ; des frappes d'empereurs gallo-romains vaincus et sans doute non échangeables ; et que dire des imitations qu'une administration ne pouvait tolérer indéfiniment. Qu'en faire sinon les stocker en vue d'autres mauvais jours ? Peut-être est-ce l'assainissement des circuits monétaires qui a provoqué cet enfouissement. Ces hypothèses vont être testées dans les mois à venir en comparant ce dépôt à d'autres, de même période, issus de Gaule ou du reste de l'Empire, par exemple un dépôt très semblable de 30 à 40 000 monnaies, découvert à Arpajon (Essonne) en décembre 2008.

Résumons l'apport du dépôt de Pannecé II

Un stockage d'espèces métalliques dans divers récipients et en sacs ; un reflet d'une circulation monétaire dominée, vers 274 ap. J.-C., par les émissions inflationnistes et les imitations ; la certitude qu'on cultivait du blé amidonnier à Pannecé au III^e siècle. Au total, un document original qui enrichit nos connaissances. C'est bien la raison pour laquelle l'État (Direction régionale des affaires culturelles d'une part, Bibliothèque nationale de France d'autre part) a, depuis la découverte de 2002, investi des crédits d'étude (environ 60 000 €) sur le terrain (sondages) et dans les laboratoires (nettoyage ; micro fouille ; catalogage) pour l'exploiter au mieux. Sa micro fouille constitue désormais une référence. A l'issue de son étude, le musée départemental Dobrée en a fait l'acquisition, en 2008, permettant ainsi la conservation d'un document classé mais aussi d'un matériel disponible, car la préparation de publication, en cours, n'épuise pas le potentiel documentaire de ce dépôt ; nul ne connaît les questions que les chercheurs lui poseront dans une génération et les techniques d'analyse qui seront alors disponibles concernant le métal monnayé ou les techniques de sa mise en œuvre. ■

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ?

Toutes sortes de travaux peuvent provoquer la découverte de vestiges tels que traces de constructions, sépultures, objets dont pierres taillées, céramiques, monnaies, etc. Ces découvertes dites *fortuites* sont régies par le code du patrimoine. Les articles L. 531-14 à L. 531-16 font obligation à tout découvreur et au propriétaire du terrain d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune. Ce dernier doit la transmettre sans délai au préfet qui saisit le service régional de l'archéologie. Un spécialiste peut alors se rendre sur les lieux pour enregistrer la découverte et prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de ces vestiges et à leur exploitation scientifique.

Ces dispositions qui visent à assurer la préservation et la transmission d'un patrimoine contribuant à la connaissance de notre histoire sont parfois méconnues ou considérées comme sources possibles d'ennuis. Il ne faut pas les craindre. En effet, l'État veille à concilier conservation du patrimoine et poursuite des travaux. En outre, dans le cas de découverte de valeur, il peut être garant d'un juste partage entre découvreur et propriétaire du terrain.

D'ailleurs, le non respect de la législation archéologique peut faire l'objet de sanctions pénales : amende pour non déclaration ou fausse déclaration ; amende et emprisonnement pour aliénation ou acquisition d'objet découvert en violation de la loi.

Il faut aussi rappeler que l'utilisation des détecteurs de métaux à des fins archéologiques est strictement soumise à la double autorisation de l'État et du propriétaire du terrain. En effet, ce type de détection est à l'origine de fouilles clandestines qui dégradent et mutilent les gisements. Les objets mis au jour lors de ces creusements illégaux appartiennent en totalité au propriétaire du terrain et ne peuvent donner lieu à partage puisque leur découverte ne résulte pas du *pur effet du hasard*.

Pour en savoir plus

Le site Internet du ministère de la Culture : culture.gouv.fr (et notamment « archéologie en questions » dont sont tirés les textes ci-dessus).

Le service régional de l'archéologie : direction régionale des affaires culturelles, 1 rue Stanislas Baudry, 44035 Nantes cedex 1 – Tél. 02-40-14-23-30 ou 36.